

# / AMÉLIORATIONS DES REMBOURSEMENTS FO ÉNERGIE ET MINES A ÉTÉ ENTENDUE !

décembre 2013

## AMÉLIORATIONS DES PRESTATIONS

### 6 Décembre 2013

Dans ses propositions d'amélioration des prestations, la Direction de la Sécurité Sociale refuse le maintien du forfait de 15 € par verre optique et fixe le taux de remboursement à 1000 % du tarif de base Sécurité Sociale.

Conséquences : pour 4 types de verres optiques, cela se traduit par une diminution des remboursements.

Elle fixe également le taux de remboursement pour les montures adulte à 1300 %.

FO Énergie et Mines a immédiatement réagi et a refusé la proposition de la Direction de la Sécurité Sociale lui demandant de revoir sa copie.

Les autres délégations ainsi que les employeurs ont suivi notre fédération.



### 11 Décembre 2013

**FO Énergie et Mines a été entendue.**

Nouvelles propositions de la Direction de la Sécurité Sociale :

Le taux de remboursement sur les verres optiques adulte est ramené à 800 % du tarif de base Sécurité Sociale, mais avec la réintroduction du forfait par verre de 15 €.

Le taux de remboursement sur les montures adulte est ramené à 700 % du tarif de base Sécurité Sociale avec en plus la mise en place d'un forfait de 15 €.

Ces nouvelles propositions permettent d'améliorer l'ensemble des remboursements sur l'optique.

De plus, la Direction de la Sécurité Sociale propose une amélioration sur les prothèses externes permettant de baisser le reste à charge de 12 %.



décembre 2013

## ÉVOLUTION DU RÉGIME MALADIE DES IEG

À la demande de FO Énergie et Mines, la direction de la Camieg a analysé l'évolution de la situation financière de notre régime maladie des IEG.

**Le résultat est éloquent et donne raison à FO Énergie et Mines sur la faisabilité de porter les améliorations de prestations à 20 M€.**

Pour les Actifs comme les Retraités, cette étude tient compte :

- de l'évolution des effectifs,
- de l'évolution des dépenses de santé,
- des améliorations des prestations,
- de la réduction de 25 % des cotisations des Actifs.
- de la spoliation par le gouvernement des excédents des Actifs à hauteur de 65 % (part payée par les Employeurs)

À l'horizon 2025, la section des Actifs sera de nouveau excédentaire de 170 M€ et celle des Retraités de 280 M€.

**Pour FO Énergie et Mines, le Gouvernement a fait le choix délibéré de limiter les améliorations des prestations à 15 M€ lui permettant ainsi d'en récupérer immédiatement environ 176 M€.**

**D'ici à penser qu'il se réserve une poire pour la soif et lorgne déjà sur les futurs excédents financiers de la Camieg, il n'y a qu'un pas...**

**Au-delà des chiffres, le fait d'avoir un régime spécial maladie qui équilibré et qui propose des remboursements maladie de haut niveau générera-t-il la politique gouvernementale de remise en cause de la Sécurité Sociale au bénéfice d'une prise en charge par les assurances ?...**





décembre 2013

## Exemples de remboursements

(Part Régime général + Part CAMIEG + Part MUTIEG)

### Montures Adulte



### Verres Adulte Minimun



### Verres Adulte Maximum



### Montures Enfants



### Verres Enfant Minimun



### Verres Enfant Maximum



● 15M€

● Actuel

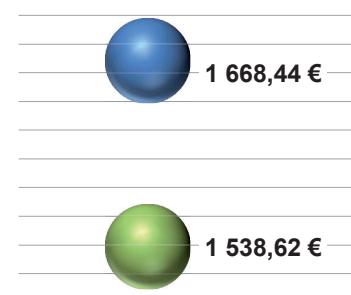
### Prothèses dentaires Sans devis



### Prothèses dentaires Avec devis



### Prothèses auditives unilatérales





décembre 2013

## Projection financière CAMIEG

(valide par la CAMIEG jusqu'en 2025, 2025-2040 chiffre FO Énergie et Mines)

	2013	2014	2015	2020	2025	2030	2040
<b>ACTIFS</b>							
Taux Evolutions Cotis	3,300%		Améliorations des prestations :	<b>15</b>	ME		
Taux Evolution Dépenses	<b>3,000%</b>		Actifs :	<b>6</b>			
					Baisse des cotisations :	<b>25,00%</b>	
<b>RETRAITES</b>							
Taux Evolutions Cotis	<b>2,310%</b>						
Taux Evolution Dépenses	<b>3,000%</b>		Retraites :	<b>9</b>			
					Transfert des excédents :	<b>65,00%</b>	
					des Actifs vers la Sécu		
<b>ACTIFS</b>							
<b>TOTAL RECETTES</b>	153,77	118,90	122,70	143,82	169,23	199,01	275,23
<b>TOTAL DEPENSES</b>	106,51	115,63	119,01	137,48	158,83	183,54	245,17
<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>47,26</b>	<b>3,27</b>	<b>6,39</b>	<b>10,40</b>	<b>15,47</b>	<b>30,06</b>	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>270,80</b>	<b>98,05</b>	<b>101,75</b>	<b>127,24</b>	<b>170,74</b>	<b>237,47</b>	<b>466,84</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	177,42	185,26	193,48	227,67	257,64	295,03	387,56
<b>TOTAL DEPENSES</b>	153,52	170,65	179,50	216,11	247,87	286,70	383,69
<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>23,90</b>	<b>14,61</b>	<b>13,98</b>	<b>11,56</b>	<b>9,77</b>	<b>8,32</b>	<b>3,87</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>139,00</b>	<b>153,62</b>	<b>167,60</b>	<b>229,80</b>	<b>282,20</b>	<b>326,89</b>	<b>387,54</b>
<b>TOTAL</b>							
<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>71,16</b>	<b>17,89</b>	<b>17,68</b>	<b>17,91</b>	<b>20,17</b>	<b>23,80</b>	<b>33,93</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>409,81</b>	<b>251,67</b>	<b>269,35</b>	<b>357,04</b>	<b>452,94</b>	<b>564,35</b>	<b>854,38</b>

En millions d'euros

16/12/2013

